

Bien démarrer : les informations à réunir

Checklist de préparation — comptez 15 minutes pour tout rassembler

Bonne nouvelle : tout ce dont vous avez besoin se trouve dans 4 documents que vous possédez déjà. Réunissez-les avant de commencer, et la configuration de votre copropriété dans SyndIQ ne prendra que quelques minutes.

Les 4 documents à réunir

Document	Ce qu'on y trouve
1. Règlement de copropriété avec son état descriptif de division	La liste officielle de vos lots, leurs tantièmes, et le total de répartition. C'est le document de référence — remis chez le notaire lors de l'achat, ou disponible auprès de votre syndic sortant.
2. Liste des copropriétaires	Nom, coordonnées et lots de chaque copropriétaire. Tenue par le syndic sortant ou le conseil syndical.
3. Budget prévisionnel voté	Le budget de l'exercice en cours, voté en assemblée générale (figure dans le dernier procès-verbal d'AG).
4. Dernier relevé bancaire	Le solde du compte du syndicat, et les coordonnées bancaires (IBAN / BIC).

Étape 1 — Identité de votre copropriété

- Nom officiel (tel qu'il figure au règlement, ex. « SDC Les Lilas ») — *règlement*
- Adresse complète, code postal, ville
- Numéro d'immatriculation au registre national (RNIC) — si vous ne le connaissez pas, SyndIQ le retrouve automatiquement à partir de votre adresse

Étape 2 — Vos lots et leurs tantièmes

C'est le cœur de votre copropriété. Tout se trouve dans l'état descriptif de division, généralement sous forme de tableau :

- Le total des tantièmes de votre règlement (souvent 1 000 ou 10 000, parfois une autre valeur — reprenez le total exact de votre tableau) — *état descriptif*
- Pour chaque lot : numéro, nature (appartement, cave, parking, commerce...), étage et tantièmes — *état descriptif*

Astuce : au-delà d'une vingtaine de lots, SyndIQ vous fournit un modèle Excel à compléter puis à importer en un clic — inutile de tout saisir à la main.

Étape 3 — Les copropriétaires

- Nom et prénom (ou raison sociale pour une SCI) — *liste des copropriétaires*
- Adresse email — elle servira à inviter chacun sur son portail
- Les lots détenus par chacun (ex. M. Martin : lots 3, 17 et 31)

Étape 4 — Comptabilité et banque

- Date de début de votre exercice comptable (souvent le 1er janvier) — *PV d'AG*
- Budget prévisionnel voté pour l'exercice en cours — *PV d'AG*
- IBAN et BIC du compte bancaire du syndicat — *relevé bancaire*
- Solde du compte à la date de reprise — *relevé bancaire*
- Solde du fonds travaux (loi ALUR), si votre copropriété en a un — *relevé ou PV*

Étape 5 — Équipements de l'immeuble

- Ascenseur, chauffage collectif, compteurs d'eau individuels, parkings — cochez simplement ce qui existe
- Si votre règlement prévoit des grilles de charges spéciales (ascenseur, bâtiments séparés...), gardez ces pages sous la main pour la suite — *règlement*

Le minimum pour démarrer

Les étapes 1 et 2 suffisent pour créer votre copropriété et explorer SyndIQ pendant votre essai gratuit. Les copropriétaires, la banque et le budget se complètent ensuite, à votre rythme — SyndIQ vous indique à chaque instant ce qui reste à faire.

Un doute, un document introuvable ? Répondez simplement à nos emails ou écrivez à contact@syndiq.fr — un humain vous répond.

Et si vous préférez qu'on configure tout ensemble, en visio : la Mise en route accompagnée (190 €) est faite pour ça.